

## **FICHE DE PRESENTATION**

**1** – La Francophonie, un instrument de puissance.

**2** – Capitaine de corvette Antoine CAMUS (France).

**3** - 25 février 2000.

**4** - Division A.

**5** - Mémoire de géopolitique.

**6** - Résumé de synthèse :

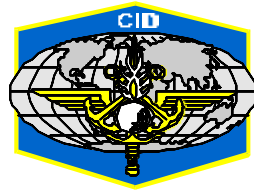
La Francophonie ne veut plus seulement être une communauté de destins, riche de trente années d'expérience en matière de coopération culturelle et technique et forte de 52 membres.

Elle veut aussi devenir une organisation internationale à part entière, résolue à faire entendre sa voix dans le concert des nations. C'est dans cet esprit qu'elle s'est affirmée, en 1998, sur la scène internationale témoignant avec vigueur de son identité et de sa spécificité, aux côtés des autres organisations régionales, et auprès de l'ONU.

Le projet francophone vise à permettre à tous ceux ayant en partage la langue française d'œuvrer ensemble au développement économique et social, de faire entendre une diplomatie active et une solidarité politique et de favoriser la diversité culturelle et linguistique au niveau mondial, qui est gage de paix.

Dans ces conditions pourquoi ne pas considérer que l'instauration d'un nouvel équilibre mondial passe par l'affermissement et la collaboration de grands espaces culturels et linguistiques dans un monde qui tout à la fois se globalise et se fragmente, et admettre la francophonie comme un instrument de puissance pour ses membres.

7 - Mots clefs : francophonie, identité, langue, défense culturelle, diversité culturelle.



## Mémoire de géopolitique

**LA FRANCOPHONIE : UN INSTRUMENT DE PUISSANCE.**



**7ème promotion / 1999-2000**

**CC Antoine Camus**

**Groupe 4**

**SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>I. LE ROYAUME DE LA FRANCOPHONIE</b> .....	2
A. RAPPEL HISTORIQUE SUR LA FRANCOPHONIE.....	3
B. LES STRUCTURES DE LA FRANCOPHONIE .....	5
1. Les institutions de la Francophonie.....	5
2. Les autres vecteurs de puissance.....	8
C. PRIORITES ET STRATEGIE.....	10
1. Soutien à l’Etat de droit.....	11
2. Le partage du développement.....	11
3. Le renforcement des capacités du sud.....	12
4. Affirmation de la Francophonie dans le monde.....	12
<b>II. VERS UN ESPACE DE COOPERATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES ? ...</b>	13
A. LE VOLET POLITIQUE.....	13
1. La volonté des pays.....	15
2. Jusqu’où peut aller le projet francophone ?.....	15
B. LE VOLET ECONOMIQUE.....	16
1. Les objectifs.....	17
2. L’impact des nouvelles technologies.....	18
<b>III. VERS UNE DEFENSE COLLECTIVE DES INTERETS NATIONAUX</b> .....	19
A. DEFENDRE LA FRANCOPHONIE.....	20
B. LA FRANCOPHONIE POUR SE DEFENDRE.....	23
1. Une défense culturelle des Etats.....	23
2. Le souverainisme québécois .....	24
<b>CONCLUSION</b> .....	26

**ANNEXES** .....28

**BIBLIOGRAPHIE**.....30

## **INTRODUCTION**

Fonction géopolitique reconnue, la langue est le principal caractère différenciateur et de définition identitaire des peuples. Dans la mesure où elle est leur propriété fondamentale et un outil de construction des projets nationaux, la langue est sans doute le facteur déterminant pour enclencher avec succès le processus qui amène les peuples ou les ethnies au stade de l'Etat-nation. Il s'agit là de la dimension de géopolitique interne des Etats. La langue admet aussi une dimension de géopolitique externe, en tant que facteur de puissance et d'influence pour les peuples.<sup>1</sup>

Sans aller jusqu'à des postures conquérantes soutenant les impérialismes, comme le pangermanisme, la langue permet de créer des aires de solidarité ou de grands espaces culturels économiques et politiques, tels que la Francophonie.

Fort de 52 membres, la Francophonie vise à développer des alliances et à défendre les intérêts communs dans tous les secteurs de l'activité humaine : éducation, formation, relance du français scientifique, technologies au service des langues et du plurilinguisme, vulgarisation du savoir par les médias, dynamisation des industries de la langue et de la culture. Par une politique volontariste, elle entend investir le champ stratégique des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cet élan s'accompagne d'une volonté de spécifier les actions de coopération multilatérale en vue de répondre aussi bien aux besoins de proximité des communautés, au développement et au désenclavement des Etats qu'à l'intégration économique régionale et générale. Ses programmes circonscrivent cinq grands domaines mobilisateurs : un espace de savoir et de progrès, un espace de culture et de communication, un espace de liberté et de démocratie, un espace économique pour le développement, un espace réservé à la Francophonie dans le monde.

D'un point de vue géopolitique, la Francophonie entend constituer elle-même une médiation entre les grandes organisations internationales et régionales sur le plan politique, et les grands ensembles de coopération commerciale ou les nouveaux empires industriels sur un plan économique. L'espace économique francophone représentait en 1995 un marché potentiel de 500 millions de personnes (12% de la population mondiale, 18% des échanges commerciaux internationaux) et un PNB de 14000 milliards de francs français (soit 2,6 fois moins que l'espace économique européen).

Comme l'Union Européenne, elle est aujourd'hui l'une des communautés dans lesquelles on brigue l'admission pour bénéficier de sa synergie et de sa protection. Elle est en effet l'expression d'un besoin d'éviter le laminage des cultures et des langues, l'uniformisation du monde en un vaste marché unique pour le profit des grandes multinationales, et d'échapper à un nouvel ordre international dominé par un seul type de civilisation. La Francophonie est sans nul doute, une troisième voie possible entre le « tout Coca-Cola » et le tout « ayatollah » selon la formule de Stélio Farandjis.

La Francophonie est ainsi progressivement passée de ses origines d'assistance culturelle et technique à un espace de coopérations politiques et économiques qui pourrait constituer, si la volonté de ses membres s'affirmait plus nettement, une véritable ligne de défense pour sauvegarder les intérêts nationaux de chacun et promouvoir une forme de démocratie internationale.

## **I. LE ROYAUME DE LA FRANCOPHONIE**

« *Si la Francophonie est un royaume, n'en cherchons pas les frontières* ». André Brincourt a placé cette phrase d'Alain Decaux en exergue de son livre *Langue française, terre d'accueil*. Ces deux écrivains ont inspiré le titre de ce paragraphe.

Près de 50 millions d'étrangers pratiquent la langue française et 155 millions la connaissent. Chaque année, 600 000 autres l'apprennent dans 414 lycées et 1056 alliances françaises de par le monde. Le royaume de la Francophonie regroupe cet ensemble incomparable de peuples qui parlent la langue française.

Les vrais francophones sont de langue maternelle (environ 70 millions), d'éducation et de culture (quelque 50 millions) ; les « francisants », ceux qui apprennent et pratiquent le français à des degrés divers sans le maîtriser (quelque 100 millions), font, avec les francophones un total de 220 millions, soit moins de 4% de la population du globe.

---

<sup>1</sup> Introduction à l'analyse géopolitique, Aymeric CHAUPRADE

La grande force de la Francophonie réside dans le fait d'être présente sur les cinq continents et dans la quasi-totalité des institutions et organisations mondiales. L'importance de la Francophonie apparaît avec plus d'évidence encore dans son autre sens : celui d'un ensemble de pays et d'entités territoriales où le français jouit de fortes positions de fait ou d'un statut juridique particulier. Dans plus de quarante pays indépendants, hors d'Europe et d'Amérique du Nord, le français est tantôt langue officielle unique ou partagée, tantôt langue seconde véhiculaire d'une partie de l'enseignement et des médias, tantôt langue de fait de l'administration et de la mémoire écrite, ou langue étrangère apprise par la majorité des élèves. Le dynamisme démographique des seuls pays francisants d'Afrique, dont la population pourrait avoisiner 600 millions en 2020, permet d'espérer que dans vingt-cinq ans le nombre de francophones et de francisants dans le monde pourrait se situer entre 500 et 800 millions.

Ainsi le royaume de la Francophonie dispose de réserves et peut connaître un brillant avenir.

#### **A. RAPPEL HISTORIQUE SUR LA FRANCOFONIE :**

Le terme de Francophonie n'a guère qu'un siècle. Il apparaît pour la première fois en 1880 sous la plume du géographe Onésime Reclus (1837-1916) pour désigner l'ensemble formé par toutes les personnes qui, à la surface du globe, parlent français. La langue française a une histoire qui s'est confondue longtemps avec l'histoire de la France avec ses raffinements, ses heures de gloire et ses humiliations. Son acte de naissance symbolique remonte à 1539 lorsque l'ordonnance royale de Villers Cotterets impose l'usage du français dans tous les actes officiels de justice. Un siècle plus tard, dans une France où les parlers régionaux et patois dominaient largement, Richelieu crée l'Académie Française. Avec Louis XIV, la langue française va vivre un sommet de son histoire. Dans une Europe morcelée, guerres et affrontements s'achèvent en traités de paix, rédigés en français. La diplomatie du continent ne jure que dans la langue d'un contemporain, Molière (le français restera d'ailleurs la langue diplomatique de prédilection jusqu'au début du vingtième siècle). La cour du Roi-Soleil est un modèle pour tous les empires royaumes et duchés. Les aristocrates se doivent d'avoir pour leurs enfants un précepteur venu de Paris, et on parle français en famille. Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), les Huguenots ont essaimé partout en Europe, formé clubs et communautés, créé leurs feuilles. Leur virulence même contribue aux conquêtes de la langue.

En Angleterre, les vocables français ont envahi le parler des gens distingués, une intrusion d'une toute autre ampleur que l'arrivée actuelle dans l'hexagone d'un sabir anglo-américain.

C'est le siècle des lumières. Frédéric 2 le Grand, roi de Prusse, reçoit nombre de savants français et aussi Voltaire. Le philosophe entretient une correspondance avec Catherine II la Grande, impératrice de Russie. Le français porte la pensée et la science. En 1784 à Berlin, dans son discours resté fameux, Rivarol proclame l'universalité de la langue française.

La révolution va lui faire changer de cap. Langue de politesse pour quelques-uns, le français devient un langage de la liberté pour beaucoup. Curieusement, l'épopée napoléonienne lui assènera un rude coup. Les grognards de l'empereur ont laissé à vif les plaies des vaincus, puis réveillé le nationalisme des vainqueurs. Trafalgar va pour un temps laisser aux anglais des voies maritimes menant aux joyaux de l'empire.

Les francophones d'Europe ne prendront l'air du grand large qu'avec un temps de retard. Le Canada était perdu depuis 1763. L'immense Louisiane est cédée aux Etats-Unis par Bonaparte en 1803.

La langue accompagne la puissance. Après la prise d'Alger (1830), les implantations françaises s'égrènent à Djibouti, l'Indochine, le Maghreb, Madagascar et les Comores, l'Afrique occidentale et l'Afrique équatoriale. Les militaires ouvrent la voie, les religieux, ces conquérants des âmes, suivent. La France se sent une mission civilisatrice. Mais face au code civil napoléonien brandi par quelques bons esprits, et quelques marchands de passage, les Britanniques alignent les produits de leur machine à vapeur, peuplent les terres étrangères avec des émigrés volontaires ou proscrits.

Le doute, ce mal français, ne surgit qu'au lendemain de la Grande Guerre : la société où la culture était prépondérante a vécu. Le français s'incline devant la langue du dominant économique, et celle que véhiculent en majorité les nouveaux moyens de communication.

La Francophonie ne s'institua que lentement dans sa dimension politique. Tournant le dos à tout néocolonialisme malgré les présomptions inhérentes à ses conditions d'émergence historique, la Francophonie prit un premier essor dans les années 1960 en tant que processus culturel, à la faveur d'initiatives individuelles ou collectives, d'associations privées ou publiques. Sa notion pluraliste servit utilement la vision humaniste d'une culture francophone

médiatrice plutôt que dominatrice, favorable à la reconnaissance du dialogue des cultures à travers la langue française, qu'on considérait déjà comme le moyen d'échange et de communication en faveur de la coopération et du développement.

## **B. LES STRUCTURES DE LA FRANCOPHONIE**

La Francophonie s'est organisée dès la décolonisation. Le général de Gaulle était pourtant réticent à la création de structures normalisées, mais en 1960, des associations à vocation éducative et universitaire sont apparues aboutissant en 1967 à la création de l'AIFLF (Association Internationale des Parlementaires de Langue Française). Enfin, sous l'impulsion de Léopold Sedar Senghor, Habib Bourguiba et Hamani Diori, l'Agence de la Francophonie a vu le jour à Niamey en 1970 sous le nom d'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT). Depuis les sommets de Cotonou et d'Hanoi, le mouvement s'est affirmé, il est devenu plus dynamique et mobilisateur. La charte de Marrakech, adoptée par la conférence ministérielle du 18 décembre 1996 constitue désormais le support juridique du nouvel édifice institutionnel francophone.

### 1. Les institutions de la Francophonie

La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage ( le « sommet »), la Conférence ministérielle de la Francophonie, le conseil permanent de la Francophonie constituent l'ossature de l'édifice institutionnel.

Cet édifice repose sur cinq principaux opérateurs :

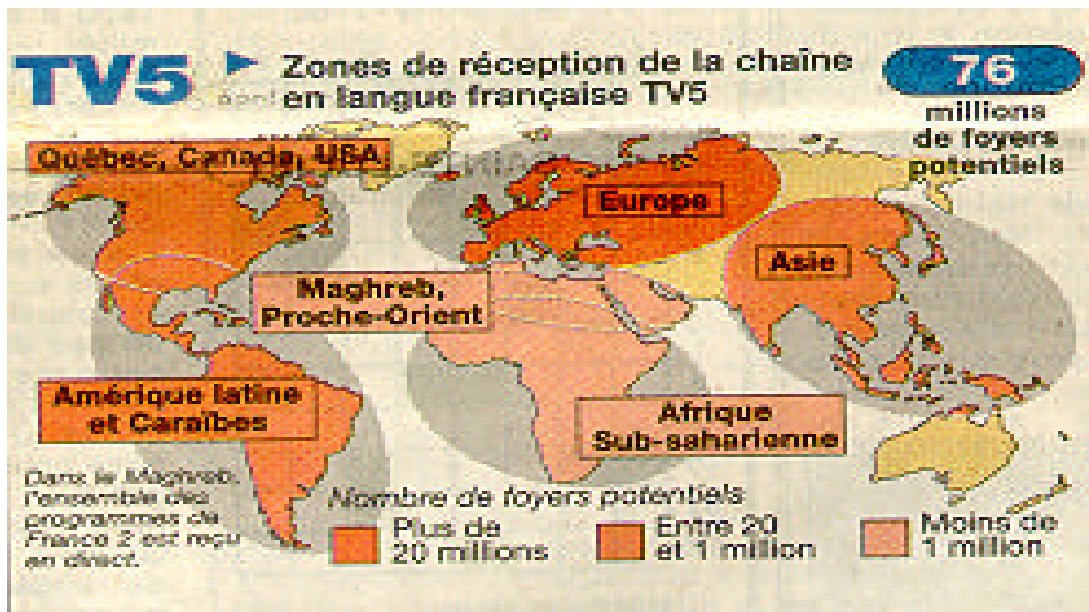
- l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (opérateur principal);
- l'Agence universitaire de la Francophonie regroupant l'Association des universités partiellement ou entièrement francophones (AUPELF) et les universités des réseaux d'expression française (UREF);
- la chaîne de télévision TV-5 ;
- l'université Senghor d'Alexandrie ;
- l'association internationale des maires francophones (AIMF) .

L'Agence intergouvernementale de la Francophonie est en charge de la mise en œuvre des programmes de coopération culturelle, scientifique, technique, économique et juridique et offre, à ce titre, une perception générale de la diversité socioculturelle des pays membres.

Elle appuie son action sur un certain nombre de relais que sont les trois bureaux régionaux (Afrique de l'Ouest à Lomé, Afrique centrale à Libreville, Asie-Pacifique à Hanoi) et les correspondants nationaux présents dans chaque pays membre. Elle dispose également de deux directions, l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation situé à Bordeaux et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie situé à Québec. 49 Etats et gouvernements ont adhéré à l'Agence (ils étaient 27 au départ). Son siège est à Paris. Elle compte plus de 200 salariés et son budget annuel est de 500 millions de francs.

L'Agence universitaire de la Francophonie est l'opérateur direct des sommets dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle regroupe la plupart des universités totalement ou partiellement de langue française, ainsi que les grandes écoles et des organismes de recherche. Le rectorat de l'Agence universitaire de la Francophonie se trouve à Montréal et s'appuie en outre sur 15 bureaux régionaux et antennes à travers le monde auxquels il faut ajouter 25 centres de ressources informatiques. Plus de 30 pays sont ainsi couverts par cette implantation de réseaux qui permet à l'Agence universitaire de la Francophonie de se tenir informée des évolutions des systèmes éducatifs et scientifiques nationaux.

TV-5 est la chaîne de télévision multilatérale en langue française, opérateur des sommets. Elle est l'outil de diffusion du regroupement des chaînes de télévision francophones. TV-5 Europe a vu le jour en 1984, TV-5 Québec-Canada en 1988, en Amérique latine et Caraïbes en 1992. Elle s'est étendue à TV-5 Afrique à partir de 1992, à l'Asie depuis 1997 et aux USA à partir de 1998.



*Le Figaro du 10 novembre 1997*

L'Université Senghor d'Alexandrie a été créée par le sommet de Dakar (1989) qui l'a reconnue d'utilité publique internationale. Elle a pour vocation d'assurer le perfectionnement des cadres supérieurs des pays initialement africains et aujourd'hui francophones dans quatre départements spécialisés : Administration et gestion, gestion de l'environnement, nutrition-santé, gestion du patrimoine culturel.

L'Association International des Maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF) est l'opérateur de la Francophonie pour le développement urbain. Elle déploie ses activités de coopération dans tous les domaines de la vie municipale au bénéfice de ses membres qui sont aujourd'hui 91 répartis dans 44 pays.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie constitue un relais précieux entre les instances de la Francophonie et les populations francophones puisqu'elle dispose de 47 sections au sein des Parlements des Etats et Communautés francophones et de 12 sections associées.

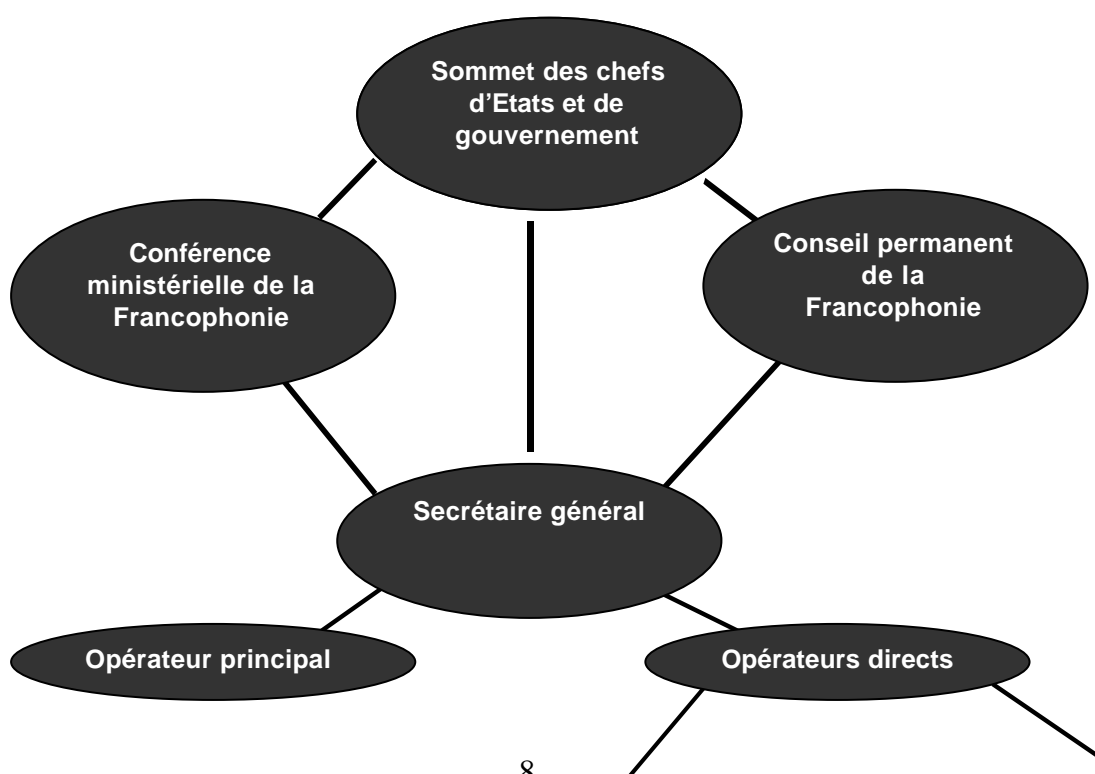
Outre un important travail de réflexion et de coopération interparlementaire, elle participe à la mise en place et au renforcement des institutions démocratiques

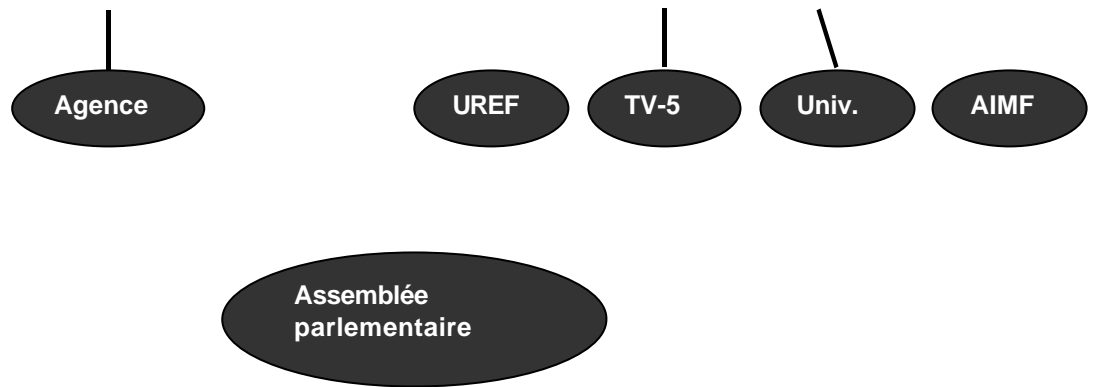
La création d'un poste de secrétaire général a pour but de donner une plus grande « visibilité » à la communauté francophone. Elu pour quatre ans, le secrétaire général est son porte-parole et son représentant officiel au niveau international ; il est chargé d'établir des liens avec les organisations hispanophones, lusophones, arabophones et auprès des institutions financières internationales.

Installé à Paris, il est aussi le responsable des trois plus hautes instances de la Francophonie (les sommets bi-annuels, les conférences ministérielles et le conseil permanent). Il chapeaute l'Agence de la Francophonie. Ce poste est actuellement occupé par Boutros Boutros-Ghali nommé le 16 novembre 1997 à Hanoi au 7<sup>ème</sup> sommet de la Francophonie.

Les « Sommets » soutiennent par ailleurs, une dizaine d'organismes publics ou privés, comme la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN), la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES), la Conférence des ministres de l'enseignement supérieur de la recherche des pays ayant le français en partage (CONFEMER).

Parallèlement à l'internationalisation de la politique francophone, les Etats et les gouvernements ont pour la plupart mis en place des institutions nationales ayant compétence ou vocation pour intervenir dans l'exécution et le suivi des politiques francophones.



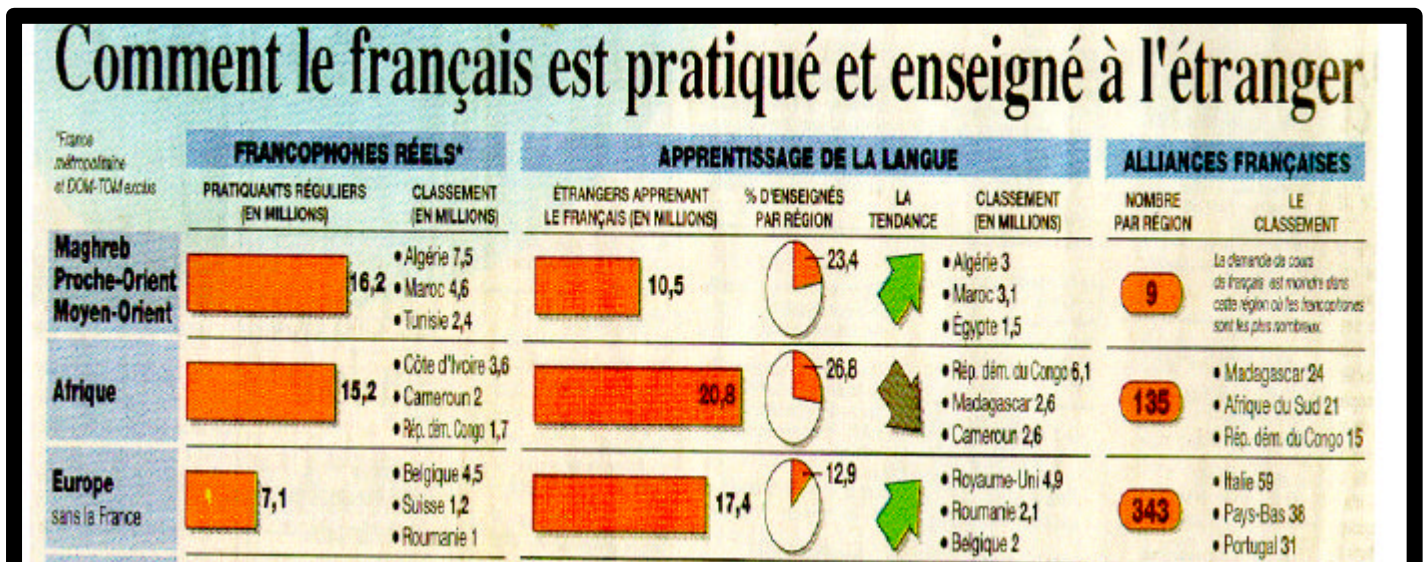


*Les institutions de la Francophonie*

2. Les autres vecteurs de puissance

L’alliance française est une association française et non intergouvernementale. Créée en 1883, elle a développé un réseau de 1056 centres dans 134 pays étrangers. Elle se définit comme « la plus importante multinationale culturelle au service de notre pays ». Chaque année plus de 350 000 personnes fréquentent ses cours de langue.

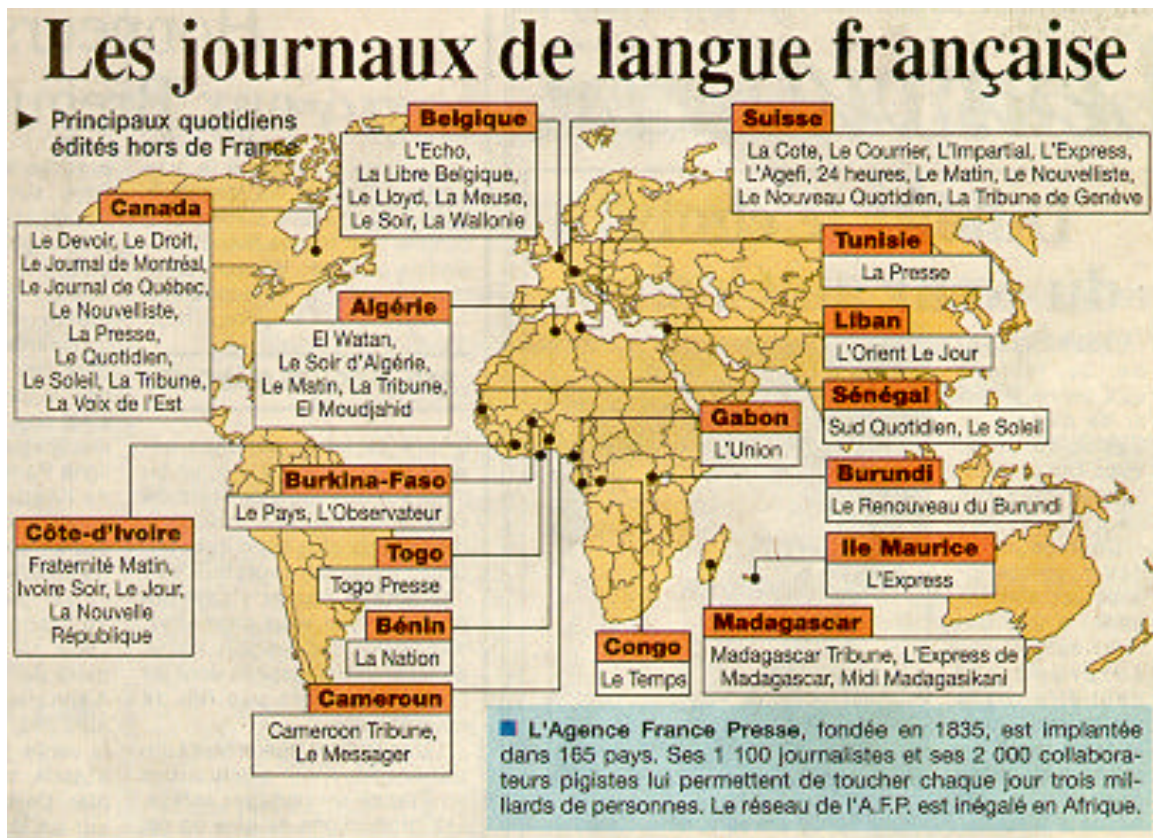
Plus de 160 instituts ou de centres culturels ont été créés de par le monde. Ils dépendent pour la plupart du Quai d’Orsay et s’autofinancent à hauteur de 50%. On compte d’autre part, 414 établissements scolaires français à l’étranger regroupant 224 000 élèves dont 74 000 jeunes français. Les deux tiers de ces établissements sont regroupés dans l’agence pour l’enseignement du français à l’étranger ( AEFE).



*Le Figaro du 10 novembre 1997*

Le poids de l'émigration est très important. Près de 230 000 Français vivent aux Etats-Unis. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et le Canada accueillent chacun des contingents supérieurs à 100 000.

Enfin, l'édition française enregistre une progression de ses exportations vers le Royaume-Uni (+ 23% sur 4 ans), l'Espagne, la Suisse, les Etats-Unis, l'Algérie, Haï ti, et les pays d'extrême Orient. Les journaux de langue française et l'agence France Presse contribuent d'autre part à la vulgarisation de la langue sur l'ensemble du globe.



*Le Figaro du 10 novembre 1997*

## **C. PRIORITES ET STRATEGIE**

Les missions de la Francophonie sont énoncées à l'article 1 de la Charte de la Francophonie. Elle a pour objectif d'aider ses membres :

- à l'instauration et au développement de la démocratie ;
- à la prévention des conflits et au soutien à l'Etat de droit et aux droits de l'homme ;
- à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ;
- au rapprochement des peuples par leurs connaissances mutuelles ;
- au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies.

Priorité au sud, perspectives régionales, programmes prioritaires, identification des publics cibles, multilatéralité : Les marques et les signes de la Francophonie, arrêtés par les Sommets éclairent la stratégie d'intervention et le plan d'action de la Francophonie.

Ils reposent sur les exigences suivantes :

- soutien à l'Etat de droit ;
- partage du développement ;
- renforcement des capacités du Sud ;
- affirmation de la Francophonie dans le monde.

## 1 Soutien à l'Etat de droit

Tous les programmes de coopération concourent au maintien et à la consolidation de l'Etat de droit. Par ailleurs, le programme spécifique « droit au service du développement et de la démographie » concourt à la consolidation des conditions de développement.

Pour traduire dans des actes ces options fondatrices, l'Agence, par sa délégation générale à la coopération juridique et judiciaire, a mis en place, au cours des dernières années, des tables d'observation, de concertation et de propositions d'intervention.

## 2. Le partage du développement

Afin de contribuer au partage du développement, les Sommets ont déterminé les domaines prioritaires d'intervention de la coopération multilatérale francophone.

Dans le domaine de la culture, l'Agence a proposé des appuis susceptibles d'apporter aux œuvres un large rayonnement et aux créateurs des ressources additionnelles.

Dans un souci de rationalisation, de synergie, est proposée la création d'un réseau international d'information technique et professionnelle fédérant l'offre d'information éclatée entre la BIEF (Banque d'Information sur les Etats Francophones) et l' IEPF (Institut de l'énergie des Pays ayant en commun l'usage du Français).

L'ACCT propose la création d'un observatoire francophone du traitement des langues, le soutien à la création de ressources linguistiques, la consolidation des capacités des langues du Sud et la diffusion du français de spécialité.

Au cours des dernières années, les réseaux de diffusion que sont TV5 et les radios rurales ont été sollicités pour le soutien à l'alphabétisation et à l'éducation, la sensibilisation aux Droits de l'Homme, à l'économie, aux questions environnementales...

### 3. Le renforcement des capacités du Sud

Cet objectif se traduit par le maintien dans certains cas, la création dans d'autres, de programmes spécifiques en direction du Sud et l'investissement prioritaire dans des réseaux institutionnels de la Francophonie dans les pays du Sud.

Les pays du Sud, voire ceux de l'Est européen membres de la Francophonie, bénéficieront d'une priorité très forte parmi les receveurs d'aide. Certains d'entre eux, en Afrique et au sud du Sahara, dans l'océan Indien et aux Antilles, ont été longtemps privilégiés par leur situation dans le champ du ministère de la coopération, la France pourrait à terme étendre le champ de ce ministère à plus de pays francisants en développement, en augmentant corrélativement les moyens de son fonds d'aide et de coopération.

Il se traduit aussi par la proposition de création d'un programme spécial d'appui aux organisations d'intégration régionale et de soutien à TV-5 en Afrique.

### 4. Affirmation de la Francophonie dans le monde

Les progrès accomplis ces dernières années sont de trois ordres : la coopération avec les organisations internationales, la présence dans les concertations mondiales, et la place du français dans le monde.

L'Agence a, depuis 1960, développé des relations étroites de partenariat avec les Nations Unies et avec d'autres grandes organisations internationales. C'est ainsi qu'une série d'accords cadres ont vu le jour avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel), l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture), l'OUA (l'Organisation pour l'Unité Africaine). Par ailleurs, des projets à financements partagés ont été engagés avec la Banque mondiale, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), l'Union Européenne, la COI (Commission de l'Océan Indien) et la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

Le bureau de liaison de l'ACCT auprès des Organisations internationales gouvernementales à Genève a démontré l'importance qu'il y a d'offrir aux pays membres un tel lieu de concertation, d'information et d'appui logistique. Deux bureaux similaires ont vu le jour à New-York et à Bruxelles. Ils contribueront ainsi à concrétiser la stratégie articulée autour de trois axes

complémentaires : la concertation des francophones au sein des instances internationales ; les conditions d'une plus large utilisation de la langue française ; la formation des diplomates francophones à l'activité spécifique des organismes multilatéraux et organisations internationales.

## **II. VERS UN ESPACE DE COOPERATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES ?**

La Francophonie s'est dotée en 1997 d'une organisation nouvelle à vocation internationale : l'Organisation internationale de la Francophonie. Son rôle est central car celle-ci permet désormais une véritable coordination stratégique du projet francophone.

Le projet francophone est centré sur des grandes préoccupations qui se posent à l'échelle du monde à l'aube du nouveau siècle. Il se propose d'apporter des réponses au plan politique, économique, technologique et culturel. Ce dernier aspect apparaît capital aux instances de la Francophonie, qui entendent exploiter le lien existant entre ses membres pour assurer la paix, le développement, la démocratie, et la défense des droits de l'homme. Le rapprochement des peuples et le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale devront favoriser l'essor de leurs économies. La dimension de la Francophonie a donc sensiblement changé depuis la création du Sommet. De simplement culturelle, la Francophonie devient aussi politique et économique.

### **A. LE VOLET POLITIQUE**

La création d'un poste de secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie est la concrétisation de la dimension politique et diplomatique de la Francophonie qu'a consacré le sommet de Hanoi. Nous avons en effet assisté, en novembre 1997, à un événement décisif pour l'avenir de la Francophonie. Elle est devenue à Hanoi une institution internationale politique à part entière.

Les missions du Secrétaire général, telles qu'énoncées dans la Charte, en sont d'ailleurs la parfaite illustration. Les chefs d'Etats et de gouvernement ont voulu que le Secrétaire général soit le « visage

et la voix » de la Francophonie dans l'action politique et diplomatique et qu'il soit l'animateur de la coopération multilatérale francophone.

C'est à la lumière de ces missions que le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali s'est assigné un certain nombre de priorités depuis le début de son mandat.

Il a œuvré tout d'abord pour faire mieux connaître et reconnaître la Francophonie sur la scène internationale en réunissant par exemple, le 20 mars 1998 les représentants des 16 grandes organisations internationales afin de leur présenter cette Francophonie nouvelle. On constate que cette collaboration se renforce au fil des mois, tant avec l'ONU, qu'avec l'OUA, le Commonwealth, la Ligue des Etats Arabes et l'Union Européenne bien sûr. Un accord de coopération avec la Ligue des Etats arabes a été signé au Caire en 1998. Un autre accord a été signé à Paris en février 1999 avec la CEDEAO et tout dernièrement avec la CNUCED. D'autres projets d'accord sont en cours avec le PNUD et la Banque africaine de développement.

Le Secrétaire a par ailleurs voulu mettre l'accent, durant la première année de son mandat, sur l'action politique et diplomatique de la Francophonie, une action située à la fois dans l'urgence et la durée puisque la Francophonie s'est engagée, à la demande des Etats, dans des missions de médiation que ce soit, au Togo, en Centrafrique, ou en République démocratique du Congo.

Dans le même temps, l'envoi de missions d'observation des élections a été poursuivi et amplifié, en collaboration, chaque fois que cela était possible avec d'autres organisations internationales comme l'ONU, le Commonwealth ou l'OUA. A plus long terme il s'agit aussi de réfléchir aux moyens de diffuser une véritable culture démocratique dans l'ensemble de la communauté francophone.

La troisième priorité est de relancer, en la rationalisant, la coopération multilatérale et plus particulièrement, à la coopération dans le domaine économique, dans le secteur des nouvelles technologies de l'information.

Le bilan est donc positif, même si quelques ajustements doivent être trouvés dans le domaine politique et de la coopération multilatérale pour que la Francophonie réponde parfaitement aux ambitions qu'elle s'est fixées à Hanoi.

## 1. La volonté des pays

Il est fondé de se demander si les pays de la Francophonie, au premier rang desquels la France, sont suffisamment volontaires et velléitaires pour appuyer le projet francophone.

Ce que la Francophonie est devenue aujourd'hui, elle le doit à la volonté et à l'engagement constant de ses Etats et gouvernements membres, car il faut bien voir que la création de l'Organisation internationale de la Francophonie ne s'est pas faite ex-nihilo. Elle est l'aboutissement d'un long processus d'institutionnalisation initié à Niamey, en 1970, avec la création de l'Agence de Coopération Culturelle et technique (ACCT).

Mais cette construction est aussi le fruit de l'engagement et de l'action des acteurs non gouvernementaux, puisque outre l'Agence de la Francophonie, seul organe intergouvernemental, cette institution fait une large part et ce, depuis ses origines, à la société civile, à travers ceux que l'on appelle ses opérateurs directs que sont l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Association Internationale des Maires Francophones et l'Université Senghor d'Alexandrie. L'Organisation compte, enfin, une assemblée parlementaire, à l'image des parlements internationaux les plus modernes.

## 2. Jusqu'où peut aller le projet francophone ?

*« La Francophonie peut et doit être politique »<sup>2</sup>.*

Un certain nombre d'actions concrètes dans le domaine de la diplomatie notamment ont été engagées. De la même façon les ministres francophones des affaires étrangères, réunis à Bucarest en décembre 1998, ont adopté une série de résolutions politiques portant notamment sur les crises que traversent certains pays membres. Des résolutions récentes ont été adoptées concernant la situation au Niger et dans les deux Etats observateurs de Macédoine et d'Albanie. L'Organisation internationale de la Francophonie a par ailleurs débloqué une aide d'urgence pour la Macédoine et l'Albanie. L'Organisation est aussi intervenus au Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'affaire de la Guinée Bissau et a envoyé une aide dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Plus largement la Francophonie s'est exprimée à l'occasion d'un certain nombre de grands débats qui intéressent la communauté internationale, notamment celui du désarmement avec la résolution adoptée à Abidjan par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pour inciter les Etats et les gouvernements à signer la convention d'Ottawa pour l'interdiction des mines antipersonnel. La

Francophonie peut se féliciter que ce soit la ratification de l'un de ses Etats membres, le Burkina Faso, qui ait permis l'entrée en vigueur de cette convention.

De façon très encourageante, les 188 Etats membres de l'ONU ont adopté sans vote, le 17 novembre 1999, une résolution visant à accroître la coopération politique avec l'Organisation internationale de la Francophonie, pour promouvoir la démocratie et prévenir les conflits. Elle consacre le rôle politique de la Francophonie, mais l'assemblée a aussi encouragé les agences spécialisées de l'ONU à coopérer avec la Francophonie dans les pays en développement pour lutter contre la pauvreté, promouvoir l'éducation et le développement des nouvelles technologies de l'information. Dans un rapport à l'assemblée, Kofi Annan a souligné que la coopération entre les deux organisations « *couvre un nombre croissant de domaines d'activité* ». Il a souligné que leur collaboration devait se faire dans « *un souci de complémentarité* ».

Malgré cette reconnaissance, il faut bien être conscient que la Francophonie politique en est à ses débuts, et qu'elle ne dispose certes pas de toutes les infrastructures. C'est là le rôle d'autres organisations. Il n'en demeure pas moins qu'elle a un rôle actif à jouer dans les enceintes internationales, dans les grandes concertations et un message original à délivrer dans tous les débats qui animent la Communauté internationale.

Car au-delà de la promotion et de la diffusion de la langue française, qui est le fondement de la communauté francophone, c'est plus largement la défense de la diversité culturelle et linguistique qui est en jeu, et donc l'émergence d'une véritable démocratie dans les relations entre les Etats. En effet le jour où tous les Etats parleront la même langue, et seront en passe de penser de la même manière, alors nous courrons le risque de voir s'instaurer un régime totalitaire à l'échelle de la planète.

## **B. LE VOLET ECONOMIQUE**

Contrairement à d'autres communautés ou d'organisations internationales, la Francophonie a fondé ses relations sur des bases culturelles et linguistiques. D'autre part, contrairement à d'autres ensembles, les pays de la Francophonie ne connaissent pas de continuité territoriale et présentent des niveaux de développement extrêmement différents. Ce constat permet de mesurer la difficulté à concevoir un espace économique francophone, néanmoins un certain nombre d'atouts sont entre les mains de la Francophonie pour développer le volet économique de son projet.

---

<sup>2</sup> Boutros Boutros –Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Presque tous les pays francophones ont des modèles de fonctionnement économique et social proches les uns des autres : système juridique, fiscalité, droit des affaires, rôle du secteur public, structures étatiques et locales, système de formation. Si la Francophonie économique ne peut être comparée aux grands ensembles économiques mondiaux comme l'Union Européenne ou l'ALENA<sup>3</sup>, on ne peut pas parler de la faiblesse économique des membres de la Francophonie. Ses membres sont répartis sur le large éventail du développement, du pays le plus industrialisé aux pays les moins avancés, en passant par les économies en transition. Et si 20 pays francophones sont effectivement parmi les 41 pays les plus pauvres et très endettés de la planète, 2 sont aussi membres du G7.

Il faut voir la Francophonie comme un espace qui touche aux confins des 5 continents et qui représentent 11% de la population mondiale, 10.7% du PNB mondial et 15.8% du commerce mondial, et comme un espace qui a vocation à devenir un laboratoire à l'échelle de la planète. Un laboratoire dans lequel circule l'information, dans lequel s'élabore une véritable concertation. Un laboratoire où se forment des relations économiques exemplaires entre le Nord, le Sud et l'Est.

## 1. Les objectifs

Il est acquis que la dimension politique ne pourra se réaliser pleinement que si les Etats membres de la Francophonie renforcent leur coopération économique.

De même, on sait que la démocratie, la paix et le développement économique sont les trois piliers d'un même édifice. Tel était l'objectif de la première conférence des ministres de l'économie et des finances de la Francophonie qui s'est déroulée à Monaco les 14 et 15 avril 1999.

La Francophonie ne prétend pas faire seule ce que d'autres organisations, dotées de moyens plus importants, font déjà. Compte tenu du nombre important de pays et de domaines d'intervention communs entre l'OIF et la CNUCED en matière de coopération pour le développement économique et social, les deux organisations ont convenu d'élaborer et de réaliser conjointement des projets, notamment dans le secteur de l'appui à la création d'entreprises, de l'amélioration des conditions d'investissement dans les pays du Sud, du développement du commerce électronique, de l'accompagnement des processus d'intégration régionale et de soutien à l'intégration des pays les moins avancés au système commercial multilatéral.

---

<sup>3</sup> Accord de libre échange nord américain

Dans le même esprit, la Francophonie a pour objectif d'entretenir des relations plus approfondies avec le FMI et la Banque mondiale, parce que c'est en se rapprochant des autres organisations que la Francophonie fera mieux comprendre sa spécificité et la contribution originale qui peut être la sienne en faveur du développement économique et social. Car il y a véritablement, dans ce domaine aussi, comme dans le domaine politique, une spécificité et une sensibilité francophones placées tout à la fois sous le signe de la diversité, de la complémentarité et de la solidarité. Une solidarité qui s'est exprimée à Monaco, puisque la réduction de la dette des pays francophones y a été largement débattue.

Par ailleurs, la déclaration adoptée par les ministres à l'issue de la conférence de Monaco montre bien que la Francophonie est résolue à se doter d'un volet économique solide axé sur la concertation, l'information et la formation dans l'espace francophone. Les thèmes retenus pour cette première conférence étaient l'investissement et le commerce, et c'est donc dans ce sens, que les opérateurs doivent réfléchir à un certain nombre de projets concrets.

Le traité de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA), entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1998, est incontestablement un succès et doit constituer un modèle de ce qui pourrait être mis en œuvre dans l'espace francophone, à l'instar de ce qui se pratique déjà dans le secteur de la coopération juridique et judiciaire. Car il est évident que l'affirmation d'une coopération économique francophone passe aussi par l'affirmation de ses conceptions et de ses traditions juridiques dans l'ordre économique.

## 2. L'impact des nouvelles technologies

Les nouvelles technologies sont une chance formidable pour la Francophonie. Les membres prennent conscience des potentialités que leur offrent ces nouvelles technologies. La plupart d'entre eux s'est déjà emparée de ces outils pour communiquer, pour coopérer, pour agir en toute solidarité par delà les frontières.

Le défi posé par les technologies de l'information, de la communication et de l'information requiert, bien évidemment, une volonté politique forte, tant de la part de l'Organisation internationale de la Francophonie que des Etats eux-mêmes. Il faut développer l'accès, le démocratiser, notamment dans les pays du Sud, mais aussi développer la production de contenus en français. 80% des sites présents sur la toile sont actuellement en anglais alors que seulement un habitant sur dix de la planète

s'exprime dans cette langue. «*Il est impératif d'investir massivement les réseaux mondiaux d'information, notamment pour faciliter le dialogue de nos jeunes, le jumelage de nos universités et de nos écoles* »<sup>4</sup>.

C'est dans cette perspective que la Francophonie s'est dotée d'un fonds francophone des nouvelles technologies d'un montant annuel de 40 millions de FF. Ces nouvelles technologies seront une priorité du mandat du Secrétaire actuel qui déclare : «*J'ai la conviction que la Francophonie du troisième millénaire sera connectée ou ne sera pas* ».

### **III. VERS UNE DEFENSE COLLECTIVE DES INTERETS NATIONAUX**

La mondialisation touche à tous les aspects de la vie des peuples. Ses effets sur les plans politiques, économiques, sociaux et culturels, dont certains sont préoccupants surtout pour les pays les moins favorisés et les moins avancés, justifient une attention particulière au rôle régulateur des Etats. La Francophonie, en étroite concertation avec tous les acteurs des relations internationales, notamment les Nations Unies et l'Organisation Mondiale du Commerce, semble déterminée pour maîtriser la mondialisation, casser les logiques étroitement régionales, les confrontations stériles entre le Nord et le Sud, et progresser vers des positions d'équilibre respectueuses des intérêts de chacun. Il s'agit, comme le souhaite le chef de l'Etat français d' «*humaniser la mondialisation, mais aussi je dirai la civiliser* ».<sup>5</sup>

Il semble aujourd'hui que c'est le rôle d'organisations internationales et régionales, comme la Francophonie, de se concerter, de réfléchir ensemble pour proposer d'autres approches, pour imposer d'autres conceptions d'une mondialisation qui peut être une chance pour tous à condition que l'on ait la volonté de lui insuffler ces valeurs que sont la tolérance, le respect de la différence, la démocratie, le droit de la personne, le droit au développement, autant de valeurs, qui font la grandeur de l'humanité, mais dont on sait qu'elles sont l'enjeu d'un combat inachevé et sans cesse à recommencer, aujourd'hui, sans doute, plus qu'hier.

---

<sup>4</sup> Jacques Chirac, discours du 3 septembre 1999 au sommet de Moncton

<sup>5</sup> Jacques Chirac, discours lors de la réception des ambassadeurs, Palais de l'Elysée, le 26 août 1999

A bien l'examiner, la Francophonie paraît être en effet la seule qui puisse, malgré des insuffisances flagrantes (l'immense Chine est un désert pour la Francophonie), incarner une dimension commune et originale du monde multipolaire de demain. Elle n'est pas géographique, régionale comme l'Union Européenne ou l'ALENA, ni réservée aux pays arabes comme la Ligue arabe, aux musulmans comme la Conférence islamique. Elle ne regroupe pas exclusivement une métropole avec ses anciennes colonies, comme l'Hispanophonie, la Lusophonie, voire le Commonwealth. Elle juge naturelle l'appartenance de ses membres à d'autres ensembles.

La Francophonie dérange car elle n'est ni nationale ni nationaliste, ni impérialiste, mais au contraire médiatrice. La Francophonie n'est dirigée contre aucun pays. Elle ne prétend à aucune hégémonie mais elle fait l'objet de menaces et d'attaques.

#### **A. DEFENDRE LA FRANCOPHONIE**

Parmi les tendances négatives qui affectent la Francophonie, au cours de ces dernières années une tendance s'est manifestée tout particulièrement, que le grand auteur Milan Kundera a appelé « *l'anti-francophonie* ». Il s'agit d'un courant de pensée, d'une attitude, de comportements qui consistent à fustiger la construction d'une communauté francophone internationale et surtout à tourner en dérision la volonté des francophones de se doter de législations linguistiques et de défendre leur identité culturelle, notamment en soutenant la thèse de l'exception culturelle dans le libre échange des marchandises. La politique des quotas en matière de diffusion de chansons ou d'émissions audiovisuelles déchaînent de la part des tenants de l'anti-francophonie une salve de quolibets et de flèches acerbes. La presse anglo-saxonne et américaine en particulier, produit régulièrement des articles critiquant l'archaïsme et l'étroitesse d'esprit de cette Francophonie qui se veut vigilante et fidèle à elle-même ; et toute cette offensive est déclenchée par référence à la modernité, la liberté, et la « marchandisation » de la culture.

D'autre part, depuis l'effondrement du modèle communiste, la république universaliste se trouve menacée et attaquée à la fois par le libéralisme et le matérialisme des pays anglo-saxons et par l'intégrisme musulman.

L'intégrisme musulman, nourri des frustrations arabes et des exclusions, focalise ses attaques sur toute la sphère d'influence française. En effet, celle-ci, plus proche dans l'aire géographique qu'il couvre, symbolise à la fois l'occident honni, la puissance colonisatrice, le soutien au chrétien d'Orient, et le message révolutionnaire et laïque. Le Front Islamique du Salut attaque principalement, en Algérie et ailleurs, les citoyens français, les intérêts économiques, la présence économique et culturelle de la France, ainsi que les élites algériennes dites « francisées ».

Quant à la puissance de la mouvance des Etats-Unis et du rêve américain, elle s'affirme partout. Depuis la présidence de Reagan, il est constaté un effort considérable pour prendre pied en Afrique prenant à la lettre la formule :« L'Afrique n'appartient à personne, en tout cas plus aux puissances coloniales ».Un effort qui traduit un nouvel axe géopolitique en parallèle à celui mené par la diplomatie américaine dans les Balkans aux portes de l'Europe.

L'influence de la civilisation américaine et la propagation de l'anglo-américain sont puissamment accrues par l'action de riches mécènes, associations, fondations, et autres instituts de recherche. Dans le domaine du cinéma et de la production audiovisuelle, les « majors » règnent sur la production et la distribution du continent américain. Elles sont massivement présentes sur les continents asiatique et européen, réduisant à peu de chose les productions nationales autrefois florissantes. Cette bataille homérique dure en France depuis vingt ans et a conduit, non sans mal, à un protectionnisme dérogatoire aux règles du marché pour sauvegarder une création audiovisuelle et pour ne pas effacer dans l'immédiat une part, non fondamentale mais à forte audience, de l'identité culturelle française.

Dans le domaine scientifique, où la performance et l'innovation des Etats-Unis sont prépondérantes, les publications de langue anglaise, surtout nord-américaines, déjà largement dominantes par leur tirage, leur bassin et leur marché naturels, et l'excellence de nombre d'entre elles, voient leur première place transformée en quasi-monopole par les pratiques de référencement du *Science Quotation Index*, qui recense presque exclusivement les publications parues en anglais. Les comités de lecture censés être internationaux, sont en fait composés en majorité d'anglo-américains qui privilégient les auteurs dont ils sont proches. Des européens ont vu la publication de leurs découvertes faire l'objet de fuites au profit d'américains qui travaillaient sur les mêmes sujets. L'affaire du virus du Sida, dans laquelle les Etats-Unis ont bien du reconnaître, après de longues

années, la fraude commise par leur compatriote Gallo au détriment du professeur français Montagnier, illustre l'âpreté de cette concurrence.

Depuis 1945, et surtout depuis 1974, au sein des organisations internationales de toute nature, y compris en Europe, et lorsque leurs sièges sont dans des pays et grandes villes francophones, dans lesquelles le français a le statut de langue officielle et de travail, les représentants des pays francophones ont le plus grand mal à faire respecter ce statut. Dans les interventions armées et humanitaires des Nations Unies, la langue française a été systématiquement écartée au profit de l'anglais, y compris là où elle conservait des positions fortes. Pourtant, la participation des troupes et des ONG françaises et d'autres pays francophones y était importante. Il en fut ainsi le cas au Cambodge : relevant de Bangkok, où les organes Onusiens ont reçu instruction de n'employer que l'anglais dans la zone asiatique, nos ONG étaient priées de ne travailler que dans la langue des autres grands présents : Américains, Australiens, dont les publications gouvernementales prônaient le passage du Cambodge à l'anglais, alors même qu'il faisait sa rentrée officielle dans la communauté francophone ! Les véhicules de l'Apronuc portaient le seul sigle « UN », et les gendarmes français formateurs de leurs homologues khmers devaient les former en anglais et traduire dans cette langue les documents d'instruction.

Dans les négociations de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le gouvernement américain a défendu avec une particulière vigueur les positions conformes aux intérêts des « majors » et des Etats-Unis, contre les exceptions culturelles et les quotas, au nom du libre échange. Ces actions ont contribué depuis lors à mieux ancrer le rêve américain, ses modes de comportement et ses produits dans l'esprit des jeunes, Européens en particulier, à en créer et alimenter le besoin.

Néanmoins il faut se garder d'attribuer la paternité de cette menace à la seule puissance américaine. Ce sont souvent des entreprises majoritairement françaises qui commandent et diffusent les produits de la culture anglo-saxonne, ce sont les universités françaises qui organisent des colloques et des congrès auxquels elles convoquent, en anglais, une majorité de francophones, et leur imposent l'usage de l'anglais dans leurs communications orales et écrites.

C'est aussi la majorité des médias, des publicitaires, et des milieux d'affaires, qui tourne en dérision la modeste loi Toubon et fausse sciemment le débat qui l'a précédée. Au nom de la compétitivité ou

de la modernité, certains conseillent à de jeunes mères d'apprendre l'anglais à leurs enfants dès la naissance.

Il importe donc que l'Etat français concrétise mieux ses intentions pour faire de la Francophonie un concept d'avenir pour sa politique extérieure, d'une part en défendant la place du français et donc de la France sur la scène internationale, et d'autre part en faisant mieux comprendre aux français les réalités et les enjeux de la Francophonie. Le fait qu'aujourd'hui l'ouverture d'instituts français dans les pays de l'Est qui se rapprochent de l'Europe soit bloquée par manque d'aide financière illustre la pauvreté de ce concept et doit conduire la France à augmenter les moyens consacrés à la diffusion du français à l'étranger.

Pour ceux qui pensent que la Francophonie reste ou redevienne un modèle attrayant et cohérent, il est temps de réagir aussi bien contre une forme d'agression extérieure que contre les propres penchants de ses membres.

## **B. LA FRANCOPHONIE POUR SE DEFENDRE**

Depuis longtemps, la défense nationale n'est plus seulement militaire ou économique, elle est aussi culturelle. Si l'économie a été à l'origine de la construction de l'Europe, il faut savoir que Jean Monnet lui-même reconnut que s'il fallait la refaire, il eût fallut « commencer par la culture ». Cette affirmation de la primauté de la culture n'est pas toujours affichée dans la politique extérieure des Etats, elle peut constituer néanmoins une ligne de défense contre des menaces telles que la mondialisation ou des visées hégémoniques de puissances régionales ; la défense des intérêts nationaux inclut alors ceux de la Francophonie.

### **1. Une défense culturelle des Etats**

La défense nationale culturelle reste à définir. Si elle dépasse les problèmes militaires, elle concerne les armées et la politique de défense traditionnelle de chaque Etat. En effet, la solidarité privilégiée avec les pays francophones et francisants peut avoir des aspects militaires ; il faudrait être en mesure de leur apporter l'aide qu'ils solliciteraient, même sans accord de défense. Dispersés sur les cinq continents, ces futurs théâtres d'opération imposent aux forces d'assistance mobilité et capacité de projection lointaine, donc un effort plus marqué en faveur de la marine et de l'aéronavale en

particulier, des troupes aéroportées et des unités capables de soutien humanitaire. Toujours au titre de la solidarité privilégiée, la prévention, la limitation et le règlement des conflits à l'intérieur de cet espace exigent des priorités géographiques dans les interventions des Etats francophones, qu'elles soient menées sous l'égide de l'ONU ou non. Au nom d'une «*préférence francophone*»<sup>6</sup>, la France était plus disposée à mener une opération «*Turquoise*» au Ruanda, ou agir avec l'ONU au Cambodge, plutôt que de se perdre, auxiliaire des américains dans le fiasco de Somalie. La France aurait pu, dans cette logique, mettre sa force au service du rétablissement, en Haï ti francisante, du président Aristide.

La défense culturelle est au cœur des intérêts vitaux de chaque Etat, elle s'incarne dans la Francophonie pour nombre d'entre eux et constitue le meilleur rempart contre les intégrismes, les fanatismes mais fait aussi le contrepoids au matérialisme et aux effets de la mondialisation.

Les mouvements migratoires dans l'espace francophone illustrent cette défense contre les avatars d'une mondialisation non contrôlée. Difficiles à quantifier, ces flux sont importants mais pourraient être augmentés, à la faveur d'une croissance généralisée, en accordant un privilège d'accès aux francophones postulant à l'immigration ou des facilités pour octroyer l'asile politique à des francisants sans remettre en cause les politiques nationales des pays de la communauté.

On constate enfin, que nombre de pays, notamment en Europe centrale et orientale et en Asie aspirent à intégrer la Francophonie dans la perspective de faire contrepoids à un voisin plus puissant et de rechercher des appuis pour se prémunir de situations conflictuelles. Le président Jacques Chirac dans son discours à l'occasion du septième sommet à Hanoi (novembre 1997) déclarait qu'en cas de crise frappant un ou plusieurs membres de la Francophonie, le Secrétaire général pourrait intervenir à la demande des parties concernées, pour aider au rétablissement de la paix et de porter secours aux populations. Il le ferait en concertation, si nécessaire, avec les Nations Unies ou avec les grandes organisations régionales responsables des différentes parties du monde.

## 2. Le souverainisme québécois

L'ouverture sur le monde, la défense d'une culture francophone, la libération des forces d'invention et d'innovation politique sont des éléments fondamentaux du souverainisme québécois. Un

---

<sup>6</sup> Albert SALON, La Francophonie, nouvel objet de la défense nationale

mouvement qui a pris toute son ampleur en 1968, dans un Québec transporté par l'atmosphère de l'exposition universelle tenue à Montréal, l'année précédente. Le général de Gaulle avait su prendre acte des aspirations québécoises naissantes dans la retentissante formule que l'on sait. Si du référendum de 1980 à celui de 1995, le projet d'un Québec souverain a progressé de 40% à 49,5% des voix, c'est que de plus en plus de québécois ont compris que leurs aspirations étaient devenues impossibles à satisfaire dans les structures politiques canadiennes. Sur une initiative tonitruante du Premier ministre du Canada, Jean Chrétien, le débat sur l'avenir du Québec reprend toute sa vigueur dans la perspective d'une association plus saine avec le partenaire canadien. Le souverainisme ouvre par exemple, la possibilité d'une union économique Canada-Québec qui reconnaîtrait pleinement l'existence de deux Etats-nations dans les ensembles continentaux.

Le français est au cœur de l'identité québécoise. Langue officielle du Québec depuis 1974, elle devient de plus en plus, grâce à la *charte de la langue française* adoptée en 1977, la langue commune de l'ensemble de ses citoyens, dans le plein respect de la minorité historique anglophone. Les nouvelles générations d'immigrants tendent à l'adopter malgré l'action des institutions fédérales canadiennes qui tente d'entraver cette dynamique d'inclusion en imposant le bilinguisme sous le prétexte simple que l'anglais est la langue du continent et du commerce.

*« Sans ce souverainisme, l'américanité francophone, telle est notre conviction, deviendra insignifiante car elle se folklorisera. Conviction aussi, qu'une francophonie nord-américaine dynamique apporte quelque chose au monde. Volonté enfin, de prendre les moyens pour permettre à celle-ci d'exister réellement »*<sup>7</sup>. En somme, le souverainisme québécois a beaucoup d'affinités avec une construction européenne fondée, comme l'expliquait récemment Philippe Séguin devant les parlementaires québécois, sur des nations dont l'existence et la spécificité doivent être préservées.

Néanmoins le gouvernement canadien a toujours ignoré ce noble et naturel projet québécois. On peut se demander aujourd'hui comment il pourra maintenir sa vieille structure héritée d'une époque coloniale et combien de temps il fera front devant la résistance d'une américanité francophone de plus en plus déterminée à s'affranchir du joug anglophone.

## CONCLUSION

La Francophonie dispose d'atouts considérables et parfois même surprenants compte tenu de sa force matérielle moyenne, mais des tendances négatives lourdes contrarient son destin si bien que le bilan dressé dans cette étude est plutôt contrasté.

Ses atouts reposent principalement sur le statut international de la langue française (langue de travail aux Nations Unies ou au Conseil de l'Europe et de fait au sein de la Commission de l'Union européenne), sur l'universalité de l'enseignement du français dans la mesure où tous les pays du monde font encore une place à l'apprentissage de cette langue, sur l'influence exercée sur le monde par un club international sans équivalent qui regroupe quasiment un tiers des pays présents aux Nations Unies, et enfin, sur cet idéal de solidarité Nord-Sud et ce message humaniste relayé dans les écoles, les universités, et tous les lieux de rencontre où des hommes de toutes races, de toutes religions, confrontent librement leurs idées, leurs projets, et leurs espérances.

Néanmoins le camp des anti-francophones se renforce. L'hégémonie culturelle anglo-saxonne est un fait et s'installe dans le monde civilisé en une forme de culture instrumentale universelle appuyée par de puissants « lobbies » et portée par une mondialisation des échanges inéluctable.

En outre, les intégrismes et fondamentalismes voient dans la Francophonie tout ce qu'ils exècrent : modernité, laïcité, démocratie, pluralisme... Ces deux offensives prennent souvent la Francophonie en tenaille, et réduisent sa marge de manœuvre.

Mais la Francophonie fait face à une menace plus insidieuse encore, fomentée de l'intérieur et qui se caractérise par une volonté « molle » de ses membres à défendre ses objectifs et de se donner des moyens proportionnels aux ambitions affichées. La francophonie a un coût, et ce coût est important. Le développement des pays francophones du Sud, et notamment le développement de systèmes scolaires capables d'enrayer l'effondrement du système éducatif exige des investissements importants qui doivent être étalés et partagés.

La France en particulier, dont la tradition d'influence culturelle remonte à la Renaissance, se doit, dans un premier temps, d'augmenter notamment les moyens financiers pour la diffusion du français à l'étranger, et dans un deuxième temps de faire de la Francophonie une des priorités de sa politique extérieure. Un effort qui se situe au même niveau que celui qu'elle consent sur le plan économique

---

<sup>7</sup> Louise Beaudoin ministre des relations internationales du Québec, Le Monde, le 10 février 2000.

envers ses partenaires européens, et qui pourrait redonner la primauté à son identité et à la culture qu'elle partage avec ses partenaires francophones. A quoi servirait à la France d'avoir une grande politique militaire et diplomatique, si dans le même temps où sa sécurité et sa liberté étaient défendues, son identité se perdait ?

Avec la mondialisation, la toute puissance américaine, et la domination sans partage de la langue anglaise, il peut paraître vain de prôner la diversité culturelle et linguistique à l'échelle mondiale à tel point que l'on peut se demander si la Francophonie représente un réel enjeu en cette fin de siècle.

On peut répondre que non seulement la Francophonie, parce qu'elle est un combat pour le respect de la diversité linguistique et culturelle, représente un véritable enjeu en cette fin de siècle, mais encore que cet enjeu est essentiel pour la préservation du patrimoine de l'humanité, pour l'avenir aussi de la démocratie internationale et donc de la paix. Parce qu'au-delà du danger d'uniformisation, nous risquons de voir se développer un réflexe de repli sur soi et l'exacerbation des nationalismes, des fanatismes, de l'intégrisme sous toutes ses formes. Ce combat est commun à toutes les autres communautés linguistiques et culturelles qu'il s'agisse des lusophones, des arabophones, des hispanophones et d'autres.

*« Il est clair que, tout comme la démocratie nationale s'appuie sur le multipartisme, la démocratie internationale doit s'appuyer sur le multilinguisme »<sup>8</sup>*

## ANNEXE

### **Les membres de la Francophonie**

Le « Sommet francophone » regroupe aujourd'hui 55 Etats et gouvernements : 49 membres, 2 Etats associés et 4 Etats observateurs.

Les Etats et les gouvernements membres sont :

Le royaume de **Belgique**, la république du **Bénin**, la république de **Bulgarie**, la république démocratique et populaire du **Burkina Faso**, la république du **Burundi**, le royaume du **Cambodge**, la république du **Cameroun**, le **Canada**, le gouvernement du **Nouveau Brunswick**, le gouvernement du **Québec**, la république du **Cap-Vert**, la république **Centrafricaine**, la **Communauté française de Belgique**, la république fédérale islamique des **Comores**, la république du **Congo**, la république **démocratique du Congo**, la république de **Côte d'Ivoire**, la république de **Djibouti**, le Commonwealth de la **Dominique**, la république arabe d'**Egypte**, la **République française**, la république du **Gabon**, la république de **Guinée**, la république de **Guinée Bissau**, la république de **Guinée équatoriale**, la république d'**Haïti**, la république démocratique et populaire du **Laos**, la république du **Liban**, le grand-duché du **Luxembourg**, la république de **Madagascar**, la république du **Mali**, le royaume du **Maroc**, la république de **Maurice**, la république islamique de **Mauritanie**, la république de **Moldavie**, la principauté de **Monaco**, la république du **Niger**, la république de **Roumanie**, la république du **Rwanda**, la république démocratique de **Saint Tomé et Príncipe**, **Sainte-Lucie**, la république du **Sénégal**, la république des **Seychelles**, la confédération **Suisse**, la république du **Tchad**, la république du **Togo**, la république de **Tunisie**, la république du **Vanuatu**, la république populaire du **Vietnam**.

Les deux Etats associés sont la république d'**Albanie**, et la république de **Macédoine**.

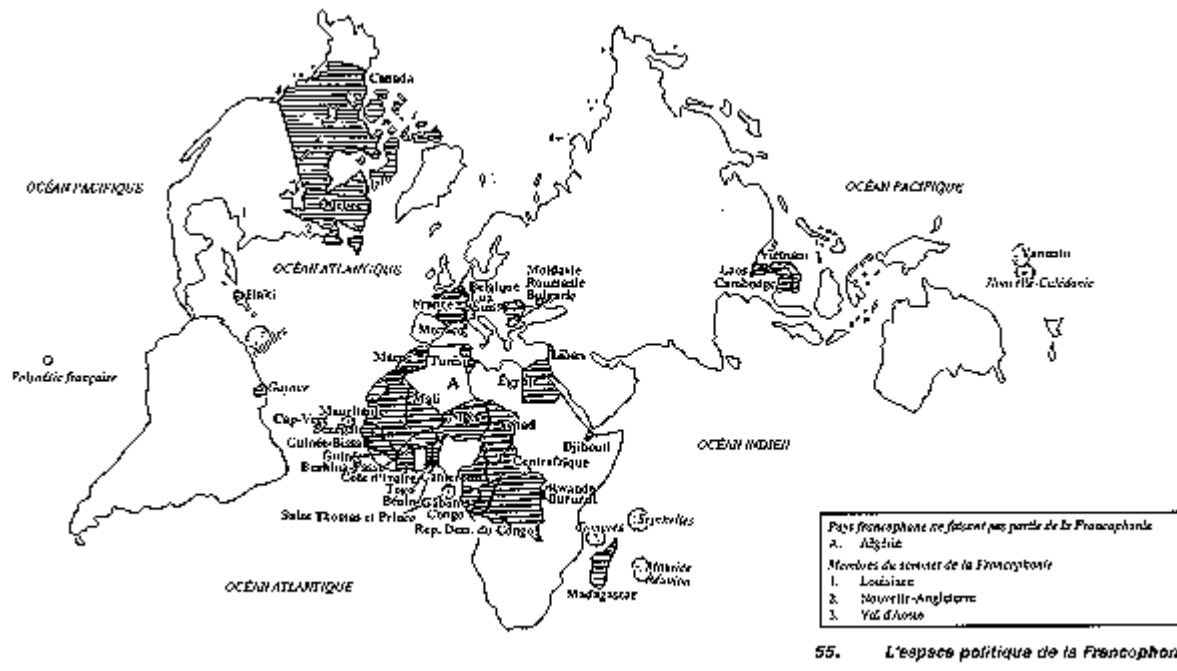
Les quatre observateurs sont la république de **Lituanie**, la république de **Slovénie**, la république de **Pologne**, et la république **Tchèque**.

---

<sup>8</sup> Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de la Francophonie

## ANNEXE

### L'espace politique de la Francophonie



Source : Introduction à l'analyse géopolitique

## **BIBLIOGRAPHIE**

☆

☆ ☆

Haut Conseil de la Francophonie, Etat de la Francophonie dans le monde 1994, La documentation française.

Jacques Chirac, Discours lors de réception des ambassadeurs, Palais de l'Élysée, 26 août 1999.

Aymeric Chauprade, Introduction à l'analyse géopolitique, Ellipses.

Jacques Chirac, Discours à l'occasion du sommet de Hanoi, 14 novembre 1997.

Jacques Chirac, Discours à l'occasion du sommet de Moncton, 3 septembre 1999.

Albert Salon, La Francophonie, nouvel objet de défense nationale, Revue de défense nationale.

Boutros Boutros-Ghali, Francophonie : la naissance d'une nouvelle organisation internationale, La lettre diplomatique, avril 1999.

Boutros Boutros-Ghali, L'an I de la Francophonie, Le Monde, 23 février 1999.

Pascal Lorot, Entretien avec Boutros Boutros-Ghali, Revue française de géoéconomie, Été 1999.

☆ ☆

☆